



Préjudice pour vol de scooter

Par **bagheera13_2000**, le **06/03/2013** à **09:47**

Bonjour,
Je vous sollicite car on me demande d'évaluer le préjudice suite à un vol de scooter, en vue du procès de la personne qui le recelait et a été appréhendée.
Comment en évaluer le montant ?
J'ai eu des frais de gardiennage du scooter en attendant que le scooter puisse être récupéré, mais j'ai aussi perdu beaucoup de temps à le faire remorquer dans un garage, attendu que l'expert vienne l'évaluer, et au final les réparations étaient trop chères par rapport à sa valeur actuelle, il n'a donc pas été réparé.
Je l'avais acheté 1500 euros et ai reçu 750 euros de l'assurance, ce qui ne m'a pas permis d'en racheter un autre, même d'occasion.
Il me servait pour mon travail car j'habite hors agglomération marseillaise et je travaille sur 2 sites dans Marseille intramuros, ce qui me permettait de ne pas subir les bouchons et de faire ce type de trajet en 10 minutes au lieu d'une heure.
Il m'est difficile de chiffrer le préjudice subi, aussi je vous remercie beaucoup pour votre aide.